

ACTUALITES SOCIALES

**Jeudi 22
novembre 2012**

De 16h à 19h00

L'Association des Juristes Namurois fait à nouveau le point cette année sur l'actualité en droit social, ayant constaté que dans cette matière bouillonnante et en perpétuelle mutation, une « mise à niveau » annuelle est bienvenue.

L'AJN offre ainsi régulièrement à son public une conférence donnant un aperçu de ce qui a changé tant en droit du travail qu'en droit social, que ce soit dans la législation ou dans la doctrine et la jurisprudence. Loin d'un discours exclusivement théorique, ce sont les aspects pratiques, directement utilisables dans leurs dossiers par les avocats, juristes d'entreprises, directeurs de ressources humaines et magistrats qui retiennent l'attention.

PROGRAMME

Pour cette 4^{ème} conférence, l'actualité du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 sera examinée, et notamment :

- **La réforme des faux indépendants**
Ces vacances d'été 2012 ont été marquées par une loi du 25 août 2012 revenant sur la problématique des faux indépendants et créant, notamment, une nouvelle présomption de contrat de travail. Outre la volonté de remettre en place la commission sur la nature de la relation de travail, ce sera l'occasion de changements en perspective pour tous les praticiens du droit social.
- **L'actualité législative sociale**
La fin d'une incertitude en matière de réduction des prestations et de calcul de l'indemnité de préavis: l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 10/11/2011, la nouvelle méthode de taxation des véhicules de société, la réforme du travail des étudiants depuis janvier 2012 et l'obligation pour les entreprises de réaliser un plan pour l'emploi des travailleurs âgés.
- **Les nouveautés en matière de chômage**
- **Un nouveau type de vacances : les « vacances supplémentaires »**
La loi du 29 mars 2012 octroie aux travailleurs salariés des « vacances supplémentaires », en cas de début ou de reprise d'activité. L'arrêté royal du 19 juin 2012 prévoit les modalités d'exécution, sans toutefois régler l'incidence d'une incapacité de travail survenue durant la période de congé annuel payé (C.J.U.E., 21 juin 2012).
- **La jurisprudence significative**
Les arrêts de la Cour de cassation, de la Cour Constitutionnelle, ... les plus significatifs rendus en cette période.

ORATEURS

Catherine BOULANGER, Avocate au Barreau de Bruxelles, Assistante à l'UCL
Steve GILSON, Avocat au Barreau de Namur, Maître de conférences invité à l'U.C.L.
Anne GODINAS, Directrice du secrétariat social, support UCM
Corinne GUIDET, Vice Présidente des Tribunaux du Travail de Namur et Dinant
Nathalie HAUTENNE, Substitut à l'auditorat du Travail à Namur et Dinant
Line POISMANS, Conseillère Juridique au secrétariat social UCM

INFOS PRATIQUES

- Lieu** : Faculté de droit, Rempart de la Vierge 5, 5000 Namur
- Renseignements** : Tél. 081/72.47.93 - Fax 081/72.52.00 ou <http://www.ajn.be>
- PAF** : 30 € (20 € pour les avocats stagiaires) à verser **avant la conférence** au compte 250-0074027-04 des FUNDP, rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur avec la mention « pour le CPO 9434 – 22/11 ».
- Formation permanente** : 3 points - les attestations de présence sont remises aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence